



Rappel a la loi pour détention

Par **guillermosin**, le **21/01/2009** à **22:36**

j'ai eu un rappel la la loi, je suis une personne majeur. c'atait pour détention de stupéfiant (- de 5 grammes) je passe dans quelques moi dans une maison de justice pour resigner ce même rappel a la loi. je dois aussi avoir un rendez vous avec un medecin.

Je ne suis ni délinquant ni bandits, juste un citoyen lambda qui a fauté.

Depuis je stress, non pas pour moi car vu mes études (je suis en formation) et mon travail cela doit jouer en ma faveur d'après les agents qui ont été entre parenthèse d'une écoute et d'une gentillesse vraiment remarquable, non je stress car mon père est bientôt à la retraite d'une longue carrière en tant que motard dans la police. J'aime mon père plus que tout au monde et je ne veux pas qu'il lui arrive quelque choses a cause de son fils qui a fauté de facon "minable" il faut le dire.

merci de me répondre.

cette affaire peut elle passer inapercue. ?

vous devez savoir que je ne fume pas je suis plutot sportif et que c'était un cas exeptionel.

Merci de votre attention.

Par **frog**, le **22/01/2009** à **01:12**

Si tu en avais parlé à ton père, il te dirait la même chose que moi : Ton histoire, c'est ce que dans le métier on appelle une "affaire de merde". Un rappel à la loi n'a aucune conséquence et tu peux dormir tranquille. Si on t'a interpellé pour si peu, c'est en partie parce que ces dernières années, la police connaît des objectifs chiffrés pour évaluer son travail. Il n'y aura zéro conséquences, ni pour toi, ni pour ton paternel.

On fait tous des conneries un jour, le tout c'est de les assumer. Tu ne cries ni à l'injustice ni

au racisme, tu ne sors pas des excuses bidon et ne cherches pas à occulter ta faute. Ton attitude est remarquable, tu prends sur toi. A partir de là, tu n'as vraiment pas à t'en faire d'un point de vue légal : Un rappel à la loi, ça équivaut à ce que quelqu'un qui représente l'autorité te tire les oreilles et de dire que tu as fait une bêtise, c'est ce qu'on réserve au plus gentils des délinquants.

Essaye juste de pas atterrir de nouveau en garde à vue, ne serait-ce que parce que l'état des cellules et la bouffe servie ne donnent vraiment pas envie d'y retourner. ;-)

Par **guillermosin**, le **22/01/2009** à **19:10**

Je vous remercie pour la rapidité de votre réponse. C'est vraiment gentils.

Ne vous inquiétez pas pour la prochaine garde à vue, rien que cette mésaventure m'a déjà donné assez d'angoisse... .

Je peux donc attendre ce fameux rendez vous plus tranquille grâce à vous. Je suis une personne naturellement stressé et j'avoue que je commençais à craquer nerveusement.

Encore merci.

Cordialement.

Par **GMF**, le **17/04/2009** à **17:30**

Bonjour, j'aimerais savoir le temps qu'il y'a entre le moment ou tu as reçu la lettre et la date ou tu devais te présenter au tribunal.

Je vous remercie d'avance.

Par **DJSKIP**, le **21/05/2009** à **17:50**

Bonjour à tous.

J'ai été hier interpellé en possession de cannabis et transféré au commissariat le plus proche ou j'ai été auditionné.

Un procès verbal a été tapé durant lequel j'ai tenu immédiatement à dire que je consommait que très occasionnellement, que c'était une des premières et DERNIERE fois que j'en achetais, que j'étais prêt à faire un stage de prevention ou reparer mon tort de n'importe quelle manière tant que rien n'était inscrit sur mon casier judiciaire, étant etudiant en medecine et ne pouvant pas finir mes études si mon casier n'etait pas vierge. Tout cela a été marqué et signé sur le procès verbal que j'ai relu.

J'ai demandé à la personne qui m'avait interrogé ce que je risquais d'encourir et il m'a dit que cela serait surement un rappel à l'ordre/ rappel à la loi mais aucune convocation ou papier ne m'a été délivré sur place avant ma remise en liberté immédiate.

Il m'a pourtant dit que je recevrai une convocation ultérieurement.

1) Savez-vous dans quels délais les convocations sont-elles envoyées ?

J'ai lu dans un autre forum que cette convocation était accompagnée d'un accusé de réception...

2) Cela veut-il dire que le facteur vous la remet en main propre ou est-elle déposée directement dans la boîte aux lettres ? J'ai peur de ne pas être chez moi pour pouvoir la réceptionner... si certaines personnes ont déjà reçu ce type de lettre, éclairez moi SVP !!

J'ai lu aussi qu'en fonction de si l'on était majeur ou mineur, les parents étaient mis ou non au courant. Je suis pour ma part majeur...

3) Le contenu de la lettre rappelle-t-il les faits et motifs justifiant ma convocation ?

4) Enfin, chez qui vais-je être convoqué et est-ce que tout se joue sur place, en fonction de l'attitude que j'aurai ou la sentence est établie d'office, peu importe ce que je dirai ?

MERCI D'AVANCE à ceux qui auront l'amabilité de répondre à ces quelques questions, je n'en dors plus la nuit.

Par **sindo**, le **21/05/2009** à **21:59**

Bonsoir!

Je me suis fait moi-même faire contrôler en possession de cannabis je peux donc t'éclairer un peu!

Donc ce que je peux te dire c'est que tu seras convoqué devant le délégué du procureur de la République qui va te faire la morale etc..

Pour les autres questions je ne sais pas étant donné que la convocation m'a été remise en main propre. Pour le casier judiciaire ne t'inquiète pas non plus, le rappel à la loi est mis dans un dossier autre. Mais qui peut être utilisé en cas de récidive!..

Normalement tes parents ne sont pas forcément au courant vu que tu es majeur. Mais pour ce qui concerne la lettre envoyée je ne peux pas t'éclairer!..

Bonne soirée en espérant t'avoir un peu rassuré.

Sindo

Par **xyz**, le **29/11/2011** à **01:08**

[mode "déterrage" ON]

J'ai moi-même été dans ce cas en septembre 2009.

Je consommais de temps en temps depuis quelques mois suite à une période de ma vie particulièrement difficile.

Cela c'est produit ainsi :

En rentrant à la maison après avoir acheté (j'étais avec un ami), un véhicule banalisé me demande de ma rangé.

J'obtempère pour "limiter la casse", cela va sans dire. 4 policiers descendent, ca calme.

Quelque questions puis la police nous fais monter dans sa voiture.

Direction le commissariat le plus proche.

Nous sommes placé dans la cellule de GAV en attendant que les officiers ne soient disponibles (l'un des policiers à reconduis ma voiture au poste, j'espère qu'il à apprécié la suspension de la Xantia :p)

Un officier me fais venir avec lui tandis qu'un autre interroge mon ami (de très longue date).

"fréquence d'achat, raison de la consommation, tu connais la loi, où tu te les procuré, etc." sont les questions auxquelles j'ai eu droit.

Pour finir, nous avons eu chacun : un rappel à la loi (pas de casier judiciaire mais un fichier qui équivaut à un "carton jaune") ainsi qu'un document dans lequel nous attestons que la marchandise à été détruite (nous n'avons pas assisté à ladite destruction).

"Messieurs, que cela vous serve de leçon et que l'on ne vous revois pas, bonne journée, au revoir".

Depuis, je n'y ais plus retouché et je n'ai eu aucun document par courrier (parce qu'ils avaient le temps de le faire dans la foulée ?).

En espérant que cela serve à en rassurer certains.

[mode "déterrage" OFF]

Mais attention, il n'y à qu'un seul et unique rappel à la loi.

Par **tintin555**, le **12/02/2012** à **20:24**

Bonjour, voila j'ai aussi été arrêté en train de consommer et en detention de marijuana (3 g) . J'ai ete auditionner et le gendarme a rediger mon proces verbale , prise d'emprunte et tout le blabla.

Le gendarme m'a dis que je receverai une convocation devant le deleguer du procureur.

Est ce que quelqu'un peut me dire au bout de combien de temps je vais recevoir le courrier du procureur? (je suis majeur mais je ne veut pas que mes parents soit au courant)

Par **fourchait**, le **17/04/2012** à **22:24**

un pote a pris un rappel a la loi la semaine derniere pour detention (4 petards) alors qu'il s'était pris un rappel 3 ans auparavant, avec un des barettes, il m'a dit que ça s'annule au bout de 2 ans.

Par **lazaar**, le **20/05/2012** à **20:44**

oui mais lors d un controle routier le dit rappel apparait il dans le le fichier consulté

Par **anays**, le **25/07/2012** à **20:07**

Bonjour j'ai été dans des cas semblables aux vôtres sauf que moi j'ai juste "tiré 4/5 lattes" sur le joint de cannabis qui n'était même pas à moi cette histoire date de septembre 2011 mais ils ont eu des problèmes d'adresse donc j'ai été convoqué qu'hier bref, j'ai été auditionner et aujourd'hui la réponse du parquet a été que je devais me rendre au tribunal correctionnel pour à mon avis recevoir un rappel à la loi ! Mes parents ne sont pas au courant je suis majeure! En bas c'est marqué que je peux me faire assister d'un avocat, en ai-je besoin?

Par **ketle**, le **08/10/2012** à **17:59**

Bonjour a tous,

Pour mon cas j'ai ete interpellé aussi avec du canabis et avec tout le bazar GAV + empreinte + questions et a la fin de ma GAV la personne de L'OPJ ma remis la convocation devant le delegué en main propre je voulais savoir si je risque de recevoir quelque chose ou je n'ai qu'a attendre la date sagement sans faire de bêtise

Vu que c'est la première fois je risque tout bêtement une leçon de moral ?

je suis comme dans le cas de certain majeur mais ne veux pas que ces parents le sache sinon aie aie il me foutrons a la rue lol !

merci de m'eclairer vite ;)

Par **Kauzette81** , le **18/10/2012** à **01:17**

Bonsoir à tous

Ce matin 9h30 j ai reçu un coup de fil du commissariat " présentez vous le plus rapidement possible pour affaire urgente vous concernant" je tremble, mon sang fait un tour" qu est ce que j ai fait? Donc je me rend au commissariat, mais en chemin j ai tout de suite compris que c était lié à la consommation de cannabis car je suis quelqu un qui essaie d être clean avec les lois mais hélas j ai fais la connerie de consommer...suite à pleines raisons (chômage, insomnie ...etc.. Je vis avec mon ami et ma fille (aucun des 2 sait je fumais dans la cuisine en cachette) je regrette mon geste VRAIMENT.. Car j ai peur de salir mon casier pour mon idiotie ...

L agent me dit que mon num à été retrouve sur le portable (de justement la personne qui me fournissais le c... J ai pas eu de GAV 1 audition qui a dure 20mn ensuite empreinte,, ect.. Ils m ont remis un rappel de loi ..."affaire classée sans suite" était marquée ils m ont dit que c était le dealer qui les interressaient... Ils ont été très cool... Et je suis partie...

Mais je ne suis pas toujours tranquille pourquoi prendre des empreintes? Si

C sans suite? J ai peur pour mon casier ...c vrai? Que y aura pas de poursuites? Mon ami sera pas au courant??? Je suis très honteuse là!!!

C des question peut être idiotes mais c ma 1ère fois ...

Merci en toutes et à tous de votre réaction...

Bonne nuit

Leila

Par **Reward77Night**, le **19/10/2012** à **18:48**

Bonjour,

Je suis mineur et ai été interpellé hier, je consumais du cannabis avec quelques amis, mais c'est moi qui avait sur moi ... Deux policiers arrivent, me demandent si j'ai quelque chose, et je leur avoue que oui.. Je leur donne et ils me demandent mon nom et mon adresse.. Sur ce coup j'étais stressé, tellement que je lui ai donné une fausse adresse mais mon vrai nom.. C'est con hein? Mais depuis je regrette mon geste et je rêve de pouvoir leur redonner ma vraie adresse ! Est-ce grave si je leur ai donné la fausse et que je retourne au commissariat pour donner ma véritable adresse ... J'ai depuis envie de pleurer et de tout avouer à mes parents, mais je regrette tellement de leur avoir menti ... Que va-t-il arriver ? Meri

Par **Edouard**, le **26/10/2012** à **19:03**

bonjour

Personnellement, je suis mineur et je me suis fait contrôler ils n'ont pas trouvé la drogue (12 g) par contre vu que je n'avais pas mes papiers et qu'ils ont trouvés ma douille ils m'ont emmenés au poste et le seul moyen que je puisse en sortir était que ma mère ou mon père vienne me chercher! Est-ce vrai? Ou faut-il combien de temps doivent-ils nous relâcher?

Par **Lolo1664**, le **07/12/2012** à **14:03**

Bonjour à tous ,

Je me suis fait contrôler hier soir en possession de cannabis (10g) , j'étais sur un parking , j'attendais le début de mon entraînement de football , la police m'a emmené au commissariat pris mes empreintes , des photos , et ma déposition (je reconnais avoir été interpellé en possession de cannabis , bla bla , bla) puis m'a laissé partir avec une convocation pour le commissariat dans les jours qui suivent . (probablement pour un rappel à la loi)

Voici mon problème : je suis très inquiet car j'ai , il y a environ 1 an arrêté pour les mêmes faits Peut-on avoir un deuxième rappel à la loi sans condamnation ??? Que risque-t-on dans ces cas-là ??

Merci d'avance pour vos réponses , je suis mort d'inquiétude ...

Par **xela69270**, le **26/02/2013** à **17:51**

Bonjour

Voilà, je suis majeur et il y a deux semaines environ je me suis fait contrôler par la gendarmerie, j'avais moins d'un gramme sur moi, ils m'ont emmené au poste, j'ai fait tout le tralala (empreintes, photos, etc) et ils m'ont donné mon rappel à la loi en main propre! Sauf que avant hier je me suis fait attraper au ski avec 3g d'herbe, la gendarmerie ma

enmener au poste, j'ai etait auditionner etc, et c'est pourquoi je voudrai savoir quelques informations:

-Etant donner que c'est la deuxieme fois en moins d'un qu'es ce que je risque ? (meme si a chaque fois c'etait vraiment des petites doses)

-La deuxieme fois la gendarmerie ma dit que je recevrai surment une convocation pour aller chez le juge ou je ne sais ou etant donner que c'etait la deuxieme fois en moins d'un an que je me fesait prendre, donc je voulais savoir combien de temps met la lettre a atterir chez moi etant donner que j'habite a lyon et je me suis fait choper la deuxieme fois a courchevel ! je vous pose toutes ces questions pour que bien evidement mes parents ne soient pas au courant meme si je pense qu'ils le seront..

Merci de vos reponses d'avances

Par **vinceent**, le **06/05/2013** à **17:03**

Bonjour,

J'ai 23 ans.

J'espère que vous allez pouvoir m'éclairer car je stress énormément. A savoir que je consomme des drogues très occasionnellement. Je me suis fait arrêter en France dans une gare avec 0.7 g de MDMA, je revenais du Teknival.

J'ai tout de suite coopéré, la police a été vraiment très sympas avec moi.

Ils m'ont dit que je recevrais soit un rappel a loi, (peut être avec amende) ou bien une convocation.

Ils ont tapé ma déposition et m'on fait signer.

Cependant je ne suis reparti sans aucun papier.

1)Je fais la marine marchande, donc impossible pour moi d'avoir un casier. Il y'a t'il un risque ?

2)Je fais mes études en Belgique, j'ai donc donné mon adresse belge, cependant sur ma carte d'identité mon adresse est en France. La police a donc noté mes deux adresses mais j'ai bien préciser que je voulais recevoir la lettre que en Belgique car je ne veux pas que mes parents tombent dessus.

Où pensez vous que je vais la recevoir (sachant que j'ai eu à faire à la police française) ?

3)Admettons que mes parents reçoivent la lettre, et ne fasse pas gaffe au prénom stipulé dessus (car je ne reçois jamais de courrier chez eux) et l'ouvre.

Est ce que la lettre précisera le délit : "possession de 0.7 g de MDMA pour consommation personnel" ?

4) Le contrôle a eu lieu cette semaine

Combien de temps avant que je reçoive une lettre ?

Je précise que je ne me considère pas comme un drogué et que en trois ans j'ai du en consommer deux fois.

Merci a tout ceux qui prendrons le temps de me répondre, et désolé pour les fautes d'orthographes.

Par **gyzo**, le **31/03/2014** à **22:53**

Bonsoir, j'ai été interpellé alors que mon ami et moi même etions dans un parc entrain de manger, nous avons eu la mauvaise idée d'aller uriner derrière un arbre alors qu'un flic en vélo nous a vu. Nous avons un join entamé et un 10 de shit pour ma part et pour mon ami un 20. On a nous a demandé De le suivre au commissariat et puis ils nous ont donné une convocation pour un dar ultérieure. J'aimerais savoir qu'est ce que nous risquons ? Nous sommes tous deux majeurs et ceci est la première fois ?réponse rapidement SVP

Par **foule58**, le **02/07/2014** à **00:50**

Bonjour, J'ai eu il y a 4 ans un rapel a loi étant majeur pour agression physique sur mineur, et betement j'ai récidiver ce jour, y a t-il des chances que celui ci me soit rapeller ou a t'il ete oublier depuis ?

Par **Lil_demon**, le **31/10/2014** à **02:33**

Bonjour , il y a pas longtemp jai été interpeler au comisariat pour un affaire dextortion (raket,menace) jai été en garde a vue pendant 24 heures , jai eu 3 audition , premiere audition jai menti , la deuxime aussi , je leur ai dit que ce n'étais pas moi , au bout de la 3 eme audition , jai avoué, mais ce qu'il menbête , c'est qu'il m'ont demander si je consomme des produit ilicite , et comme un con j'ai dit oui . Pouvez vous me dire ce que jaurai comme conséquence pour le cannabis svp? Merci

Par **mimi.marvin**, le **16/12/2014** à **19:41**

Bonjour tout le monde, j'ai une petite question je me suis fait arrêté avec 10 grammes de cannabis et on m'a donner 1 convocation à laquelle je ne me suis pas présenté car j'avais perdu ma grand mère mon jugement à était reporté à 3 mois plus tard et je ne me suis pas présenté non plus car jai perdu mon grand pere par la suite est ce que je risque une peine d'emprisonnement?

Par **Neel 973**, le **11/10/2018** à **15:51**

Bonjour à tous , en mars dernier j'ai été arrêté avec 1g32 de cannabis dans mon lycée, étant mineur et étant donné la quantité minimale de drogue saisie, on m'a dit que je n'aurais qu'un rappel à la loi, mais malheureusement j'aspire à des fonctions militaires plus tard, je regrette amèrement ce que j'ai fait car il se pourrait qu'il y ait des répercussions sur mes orientations professionnelles. Pouvez vous m'éclairer et me dire si oui ou non il y a un risque que cela influe sur le fait que je veuille devenir militaire. Merci beaucoup